

MOUTIERROIS TALMONDAIS

Communauté de Communes

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EXCEPTIONNEL DU 12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi douze avril à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers communautaires des communes d'ANGLES, AVRILLE, LE BERNARD, LA BOISSIERE DES LANDES, CHAMP SAINT PERE, CURZON, LE GIVRE, GROSBREUIL, JARD SUR MER, LA JONCHERE, LONGEVILLE SUR MER, MOUTIERS LES MAUXFAITS, POIROUX, SAINT AVAUGOURD DES LANDES, SAINT BENOIST SUR MER, SAINT CYR EN TALMONDAIS, SAINT HILAIRE LA FORET, SAINT VINCENT SUR GRAON, SAINT VINCENT SUR JARD, TALMONT SAINT HILAIRE, composant la Communauté de Communes Moutierrois Talmondaise, formée par arrêté préfectoral n°2016-DRCTAJ/3-637 en date du 12 décembre 2016, se sont réunis au siège de la collectivité, 35 impasse du Luthier – ZI du Pâtis 1 – BP 20 à Talmont Saint Hilaire.

La séance a été publique.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Marcel GAUDUCHEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées pour la durée du mandat.

Etaient présents : Michel CAILLIEZ (pouvoir de Joël MONVOISIN), Françoise FONTENAILLE, Loïc CHUSSEAU, Michel CHADENEAU, Marcel GAUDUCHEAU, Claudie DANIAU, Irène FOLL, René BOURCIER, Martine DURAND, Marc HILLAIRET, Isabelle de ROUX, Mireille GREAU, Bernard VOLLARD, Patricia TISSEAU, Marc BOUILLAUD, Michel BRIDONNEAU, Geneviève LE BIHAN, Gilbert MIGNE, Christian AIME, Olivier POIRIER-COUTANSAIS, Edouard de la BASSETIERE, Eric ADRIAN, Daniel NEAU (pouvoir de Françoise JOUANE), Nicolas PASSCHIER, Christian BATY, Jannick RABILLE, Robert CHABOT, Maxence de RUGY, Béatrice MESTRE-LEFORT (pouvoir de Sonia FAVREAU), Catherine GARANDEAU, Joël HILLAIRET (pouvoir de Pierrick HERBERT), Amélie ELINEAU (pouvoir de Jacques MOLLE)

Etaient absents et excusés : Joël MONVOISIN (pouvoir donné à Michel CAILLIEZ), Françoise JOUANE (pouvoir donné à Daniel NEAU), Jacques MOLLE (pouvoir donnée à Amélie ELINEAU), Pierrick HERBERT (pouvoir donné à Joël HILLAIRET), Valérie CHARTEAU, Philippe CHAUVIN, Sonia FAVREAU (pouvoir donné à Béatrice MESTRE-LEFORT)

Nombre de Conseillers :

- ♦ En exercice : 39
- ♦ Présents : 32
- ♦ Absents et excusés : 7
- ♦ Pouvoirs : 5
- ♦ Votants : 37

-
- Accueil par Monsieur de RUGY, Président de la Communauté de Communes Moutierrois Talmondaise,
 - Après vérification que le quorum est atteint, désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Marcel GAUDUCHEAU.

1. AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Présentation par Monsieur Loïc CHUSSEAU, vice-Président en charge de la Commission Finances :

1 - Budget Zones d'Activités :

- excédent de fonctionnement = 22 025,88 €
- proposition d'affectation du résultat :

↪ **compte 002 – excédent reporté = 22 025,88 €**

2 – Budget ZA Eglantiers 1:

- déficit de fonctionnement = 1 809,59 €
- proposition d'affectation du résultat :

↪ **compte 002 – déficit reporté = 1 809,59 €**

3 – Budget ZA Eglantiers 2:

- Excédent de fonctionnement = 77 614,52 €
- proposition d'affectation du résultat :

↪ **compte 002 – excédent reporté = 77 614,52 €**

4 – Budget ZA Motettes 2 :

- excédent de fonctionnement = 26 993,94 €
- proposition d'affectation du résultat :

↪ **compte 002 – excédent reporté = 26 993,94 €**

5 - Budget ZA La Cormerie :

- déficit de fonctionnement = 6 813,57 €
- proposition d'affectation du résultat :

↪ **compte 002 – déficit reporté = 6 813,57 €**

6 - Budget ZA La Poiraudière :

- Excédent de fonctionnement = 13 906,54 €
- proposition d'affectation du résultat :

↪ **compte 002 – excédent reporté = 13 906,54 €**

7 - Budget ZA Dugeonnière 2 :

- excédent de fonctionnement = 58 374,09 €
- proposition d'affectation du résultat :

↪ **compte 002 – excédent reporté = 58 374,09 €**

8 - Budget Dugeonnière 3 :

- déficit de fonctionnement = 1,04 €
- proposition d'affectation du résultat :

↪ **compte 002 – déficit reporté = 1,04 €**

9 - Budget ZA Acacias 3 :

- déficit de fonctionnement = 5 428,46 €
- proposition d'affectation du résultat :

↳ **compte 002 – déficit reporté = 5 428,46 €**

10 - Budget ZA Saint Cyr :

- résultat de fonctionnement : 0,00 €

11 - Budget SPANC

- CC du Moutierrois = 7 778,17 €
- CC du Talmondais = 15 821,19 €
- excédents de fonctionnement cumulés= 23 599,37 €
- proposition d'affectation du résultat :

↳ **compte 002 – excédent reporté = 23 599,37 €**

13 - Budget Déchets Ménagers et Assimilés :

- excédent de fonctionnement = 77 362,90 €
- proposition d'affectation du résultat :

↳ **compte 002 – excédent reporté = 77 362,90 €**

14 – Budget Ateliers Relais :

- excédent de fonctionnement = 60 945,74 €
- proposition d'affectation du résultat :

↳ **compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé = 60 945,74 €**

15 – Budget Principal :

- CC du Moutierrois = 405 129,34 €
- CC du Talmondais = 1 683 715,77 €
- Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des marais du Payré : 37 956,32 €
- Excédents de fonctionnement cumulés = 2 126 801,43 €
- proposition d'affectation du résultat :

↳ **compte 002 – excédent reporté = 911 499,60 €**

↳ **compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé = 1 215 301,83 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil de Communauté affectent les résultats d'exploitation de l'exercice 2016 des différents budgets tels que présentés.

2. BUDGETS 2017 : JOINTS EN ANNEXE

a) Vote des taux de fiscalité 2017 et de la TEOM

Présentation par Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge de la Commission Finances, des propositions des taux d'imposition pour l'année 2017 :

Taxe habitation	4.86 %	3 042 263
Taxe foncière bâtie	2.28 %	921 029
Taxe foncière non bâtie	6.28 %	153 295
CFE	23.78 %	1 959 234

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide les taux d'imposition 2017 présentés ci-dessus et autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Présentation par Loïc CHUSSEAU, Président de la Commission Finances, des propositions des taux d'imposition pour l'année 2017.

La Commission Finances a étudié l'évolution des dépenses liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères. Au vu du résultat 2016 du service déchets dans son ensemble, la Commission propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2017 :

Zonage de collecte	Année 2017
Zone 1	14.54 %
Zone 2	11.41%
Zone 3	9.75 %

Pour rappel, la délibération 2012-069 de l'ex CC du Talmondais, a institué une redevance spéciale pour tous les professionnels du territoire communautaire. En contrepartie, ces professionnels sont exonérés de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Pour mémoire, les zones de collecte sont les suivantes :

	<i>Basse Saison (1^{er} octobre au 30 avril)</i>	<i>Haute Saison (1^{er} mai au 30 septembre)</i>	<i>Nombre de passages/an</i>
AVRILLE	1 collecte / quinzaine	1 collecte / semaine	37
LE BERNARD	1 collecte / quinzaine	1 collecte / semaine	37
GROSBREUIL	1 collecte / quinzaine	1 collecte / semaine	37
POIROUX	1 collecte / quinzaine	1 collecte / semaine	37
SAINT HILAIRE LA FORET	1 collecte / quinzaine	1 collecte / semaine	37
SAINT VINCENT SUR JARD	1 collecte / semaine	2 collectes / semaine	74
JARD SUR MER	1 collecte / semaine	2 collectes / semaine	74
LONGEVILLE SUR MER	1 collecte / semaine	2 collectes / semaine	74
TALMONT ST HILAIRE	1 collecte / semaine	2 collectes / semaine	74
PIERRE ET VACANCES	C1 à C7		130

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et sur proposition de la Commission Finances :

- Accepte de fixer les taux de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères pour l'année 2017 comme suit :

Zone 1 : 14.54%
Zone 2 : 11.41 %
Zone 3 : 9.75%

- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

b) Vote des budgets 2017

Présentation des budgets « économiques » c'est-à-dire tous les budgets de ZONES d'ACTIVITES et le budget ATELIERS RELAIS par Monsieur Olivier POIRIER-COUTANSAIS, vice-Président en charge de la Commission Développement Economique.

Présentation des 2 budgets SPANC, DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES du Pays Moutierrois et des 2 BUDGETS PRINCIPAUX des ex Communautés par Monsieur Loïc CHUSSEAU, vice-Président en charge de la Commission Finances.

1- Budget Zones d'Activités :

46 025.88 € en dépenses et recettes de fonctionnement

19 141.24 € en dépenses et recettes d'investissement

2-Budget ZA Eglantiers 1 :

139 590.03 € en dépenses et recettes de fonctionnement

187 490.56 € en dépenses et recettes d'investissement

3- Budget ZA Eglantiers 2 :

335 960.07 € en dépenses et recettes de fonctionnement

261 690.51 € en dépenses et recettes d'investissement

4-Budget ZA Motettes 2 :

388 601.94 € en dépenses et recettes de fonctionnement

649 216.00 € en dépenses et recettes d'investissement

5- Budget ZA Cormerie :

104 431.13 € en dépenses et recettes de fonctionnement

196 797.99 € en dépenses et recettes d'investissement

6- Budget ZA Poiraudière :

104 879.63 € en dépenses et recettes de fonctionnement

181 946.18 € en dépenses et recettes d'investissement

7- ZA Dugeonnière 2 :

58 374.09 € en dépenses et recettes de fonctionnement

36 699.11 € en dépenses et recettes d'investissement

8- Budget ZA Dugeonnière 3 :

348 021.82 € en dépenses et recettes de fonctionnement

366 042.60 € en dépenses et recettes d'investissement

9- Budget ZA Acacias 3 :

1 244 917.70 € en dépenses et recettes de fonctionnement

1 229 287.14 € en dépenses et recettes d'investissement

10- Budget ZA St Cyr en Talmondais :

82 536.00 € en dépenses et recettes de fonctionnement

82 572.00 € en dépenses et recettes d'investissement

11- Budget Commères 2 :

1 281 000.00 € en dépenses et recettes de fonctionnement

1 904 104.00 € en dépenses et recettes d'investissement

12- Budget Ateliers Relais :

94 700.00 € en dépenses et recettes de fonctionnement
354 070.92 € en dépenses et recettes d'investissement

13- Budget Déchets Ménagers et Assimilés :

1 320 552.16 € en dépenses et recettes de fonctionnement
206 495.27 € en dépenses d'investissement
347 692.80 € en recettes d'investissement

14- Budget SPANC :

127 152.36 € en dépenses et recettes de fonctionnement
13 419.30 € en dépenses et recettes d'investissement

15- Budget Principal :

14 953 537.50 € en dépenses et recettes de fonctionnement
6 366 739.54 € en dépenses et recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Communautaire valide chaque budget annexe.

A la demande d'un délégué communautaire, le budget principal est voté à bulletin secret.

Le conseil désigne deux assesseurs :

- ***Monsieur Marc TEILLET***
- ***Madame Patricia TISSEAU***

Les votants sont appelés un à un pour le dépôt du bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- ***25 voix pour***
- ***1 voix contre***
- ***3 abstentions***
- ***8 blancs***

Départ de Madame Martine DURAND et de Monsieur Marc HILLAIRET.

3. SUBVENTION ADMR TALMONT SAINT HILAIRE

Monsieur de RUGY, Président de la Communauté de Communes Moutierrois Talmondais informe les membres du Conseil Communautaire que l'ADMR de Talmont Saint Hilaire avait sollicité une subvention d'un montant de 11 880 euros.

En séance du 29 mars 2017, la subvention qui leur a été allouée s'élève à 9 215,20 euros au titre de l'année 2017.

Monsieur de RUGY demande aux Conseil Communautaire de bien vouloir leur attribuer 2 000 euros de plus soit une subvention d'un montant de 11 215,20 euros.

Pour faire suite à la délibération n° 2017_03_D33 relative au vote des subventions au titre de l'année 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Communautaire :

- ***Accepte d'attribuer la somme de 11 215,20 euros pour l'ADMR de Talmont Saint Hilaire soit 2 000 euros de plus,***
- ***Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2017 de la Communauté de Communes, avec un montant totale des subventions versées aux associations s'élevant à 221 186,48 euros,***

4. CLOTURE DU BUDGET « ZA DUGEONNIERE 2 » AVEC REVERSEMENT DE L'EXCEDENT AU BUDGET PRINCIPAL

Présentation du dossier par Monsieur Olivier POIRIER-COUTANSAIS, vice-Président en charge de la Commission Développement Economique.

La zone d'activités de la Dugeonnière 2 située sur la commune d'Angles est complète, toutes les parcelles sont vendues et la totalité des travaux réalisés.

Il convient donc de clôturer le budget annexe qui avait été ouvert au moment de la création de la zone et d'en reverser l'excédent d'un montant de 21 674,98 € au budget principal.

- Budget ZA Dugeonnière 2 : imputation au 6522 pour un montant de 21 674,98 €
- Budget Principal : imputation au 7551 pour un montant de 21 674,98 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de clôturer le budget annexe de la ZA de la Dugeonnière 2 et de reverser l'excédent d'un montant de 21 674,98 € au budget principal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H25.

PRESENTATION DU CONTRAT REGIONAL DU BASSIN VERSANT

Présentation du Contrat Régional du Bassin Versant par Monsieur Edouard de LA BASSETIERE, Président du Syndicat Mixte SAGE Auzance Vertonne.

Diaporama en pièce jointe.

QUESTIONS DIVERSES

Calendrier des réunions :

- Conseil CCMT : mercredi 26 avril à 18H30
- Commission Administration Générale/Ressources Humaines : Mardi 18 avril à 17H00
- Commission Déchets Ménagers : Jeudi 27 avril à 9H30
- Bureau CCMT : mercredi 10 mai à 18H30
- Conseil CCMT : mercredi 24 mai à 18H30